

MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 24 août, à 20h00.

Présents :	Le maire	John Saywell
	La conseillère :	Louise Gorman
	Les conseillers :	Claude Cadieux Daniel Gauthier Robert D'Auzac Sébastien Gros
	Le directeur général :	Jean-François Bertrand
Absent :		Michel Perreault

Le conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal au membre du conseil Michel Perreault qui n'est pas présent à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20h02 par John Saywell, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

2015-08-199 Résolution - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2015-08-200 Résolution - Adoption du règlement numéro RU-900-2014 intitulé Plan d'urbanisme

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont pris connaissance du projet de règlement au moins deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission municipale du Québec rendue le 23 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2015, en vue de l'adoption du règlement d'urbanisme;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu de ré-adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-900-2014 intitulé *Plan d'urbanisme*.

La version complète telle qu'adoptée du règlement numéro RU-900-2014 est datée du 20-01-2014 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-08-201 Résolution - Adoption du règlement numéro RU-902-01-2015 intitulé Règlement de zonage

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont pris connaissance du projet de règlement au moins deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission municipale du Québec rendue le 23 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2015, en vue de l'adoption du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le projet de règlement de zonage adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue à 19h00 le 18 août 2015, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-902-01-2015 intitulé *Règlement de zonage*.

La version complète, telle qu'adoptée, du règlement numéro RU-902-01-2015 est datée du 14 juillet 2015 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

2015-08-202 Résolution – Adoption du règlement numéro RU-903-2014 intitulé Règlement de lotissement

Il y a exemption de lecture puisque tous les élus ont pris connaissance du projet de règlement au moins deux jours avant la séance et qu'aucune modification n'a été réalisée au projet de règlement pour adoption finale;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission municipale du Québec rendue le 23 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 9 juillet 2015, en vue de l'adoption du règlement de lotissement;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu de ré-adopter, tel que présenté, le règlement numéro RU-903-2014 intitulé *Règlement de lotissement*.

La version complète, telle qu'adoptée, du règlement numéro RU-903-2014 est datée du 20-01-2014 et est déposée au livre des règlements de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

2015-08-203 Résolution – Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de raccordement des puits

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture de soumissions pour la réalisation des travaux de raccordement des puits municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme BSA Groupe conseil quant à la conformité de la proposition;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu, en considération de la plus basse proposition conforme, telle que reçue lors de l'ouverture des soumissions, le 7 août 2015, et eu égard à la recommandation de la firme BSA Groupe conseil, d'octroyer à Émile-Foucault Excavation inc., le contrat pour la réalisation des travaux de raccordement des puits municipaux pour un montant de 637 262,73 \$ y incluant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-08-204 Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Louise Gorman et résolu que la présente séance soit levée à 8h14.

Adopté à l'unanimité

John Saywell
Maire

Jean-François Bertrand
Directeur général et secrétaire-trésorier